



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 5944

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme le ministre delegue a l'action humanitaire et aux droits de l'homme sur les nombreuses violations des droits de l'homme au Tchad. Le recent rapport d'Amnesty International fait etat depuis 1990, et malgre le changement de pouvoir, d'emprisonnements pour raisons politiques, sans proces, de tortures, de disparitions et d'executions extrajudiciaires. Etant donne les liens existant entre la France et le Tchad, il souhaite connaitre les mesures prises ou envisagees pour favoriser l'etablissement d'un Etat de droit et le respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Pays qui regroupe de nombreuses ethnies sur un vaste territoire, le Tchad a connu une vie politique instable depuis son independance, en 1960, a l'exception de quelques periodes de repit. Dans ce contexte, de serieuses violations des droits de l'homme y ont ete constatees, et encore tout recemment a Chokoyam et a N'Djamena, ou des affrontements ont cause la mort de nombreux Tchadiens, militaires et civils. La responsabilite d'hommes en armes portant l'uniforme a ete engagee. La France s'est constamment attachee a marquer ses preoccupations devant ces violations des droits de l'homme. Elle est intervenue aupres du president Deby et a tous les niveaux pour faire cesser les exactions. Si la situation est encore loin d'etre satisfaisante, des progres sont cependant intervenus en ce domaine. La presence aupres de l'armee tchadienne de nos assistants militaires techniques a permis de sensibiliser a cette question de nombreux Tchadiens. Par ailleurs, notre pays encourage et aide les autorites tchadiennes a mettre en place les institutions qui permettront a ce pays de devenir plus moderne et plus democratique et de se developper de facon harmonieuse dans l'unite.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5944

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : action humanitaire et droits de l'homme

Ministère attributaire : action humanitaire et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2985

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4018